

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU VAR

EXTRAIT DU REGISTRE
DES ARRÊTES DU MAIRE

COMMUNE DE SEILLONS SOURCE D'ARGENS

ARRÊTE PORTANT RÉGLEMENTATION
DE CIRCULATION
Chemin de Vaoucrouite

N° 118

Le Maire de la Commune de SEILLONS SOURCE D'ARGENS (VAR),

VU le Code Général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-4 ;

Vu le code de la route et notamment les articles R 110-1 et suivant, R 411-5, R 411-8, R 411-18 et R 411-25 à R 411-28;

CONSIDÉRANT en raison de travaux d'élagage effectués par la Société COIFFET du 21 juin 2021 au 25 juin 2021 inclus.

ARRÊTE

ARTICLE 1 : en raison de travaux effectués par la Société COIFFET lieu-dit: «Chemin de Vaoucrouite» concernant des travaux d'élagage la circulation se fera par la déviation au niveau du n° 700 au Chemin de la Clémencière du 21 juin 2021 à partir de 07H00 au 25 juin 2021 19H00.

ARTICLE 2 : Monsieur le policier Municipal assurera l'exécution du présent arrêté, l'entreprise COIFFET sera chargée de la signalisation (panneaux, barrières et feux).

ARTICLE 3 : les contrevenants au présent arrêté s'exposeront aux sanctions prévues par la réglementation en vigueur.

ARTICLE 4: Ampliation du présent arrêté sera adressée à:
- Monsieur le policier Municipal.

ARTICLE 5: le présent arrêté sera Publié par affichage.

Fait en Mairie, le 18 juin 2021.

LE MAIRE
Stéphane ARNAUD

LE MAIRE CERTIFIE SOUS SA RESPONSABILITÉ
LE CARACTÈRE EXÉCUTOIRE DE CET ACTE
INFORME QUE LE PRÉSENT ARRÊTE
PEUT FAIRE L'OBJET D'UN RECOURS POUR EXCÈS
DE POUVOIR DEVANT LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF
DANS UN DÉLAI DE DEUX MOIS A COMPTER DE
LA PRÉSENTE NOTIFICATION

